

TRANSPORTS SCOLAIRES 2018-2019

Collège Jean-Jaurès ST VIT

En fonction de votre lieu d'habitation, la gestion des transports scolaires est différente ; l'organisation ci-dessous vous précise l'organisme et les démarches à effectuer pour obtenir un titre de transport selon votre lieu de résidence :

Vous résidez à ST VIT, BÉNUSSE, BOISMURIE, ANTORPE

- Les transports scolaires sont assurés par la commune de ST VIT.
- Les titres de transport gratuits vous sont adressés directement par la mairie de ST VIT courant juillet. Si vous n'avez rien reçu le 15/08, merci de contacter la mairie de ST VIT.
- Renseignements : 03 81 87 40 46

Vous résidez dans une commune de la CAGB (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)

- Les transports scolaires sont gérés par la CAGB via le réseau GINKO.
- Les formulaires de titre titres de transports payant (PASS 4/17) sont accessibles via l'adresse suivante : <http://www.ginko.voyage/tarifs/tarifs/abonnement-a-partir-du-1er-septembre> ou en retirant le formulaire à la boutique GINKO (Centre St Pierre - 28 rue de la République - Besançon - du lundi au samedi 10h-19h).
- 2 modalités d'abonnement sont possibles :
- Annuel : formulaire à compléter chaque année ; les délais de traitement pouvant être longs, il est vivement conseillé de compléter ce document début juillet.
- Mensuel : formulaire à compléter lors de la 1^{ère} demande ; pas de formulaire à compléter en cas de renouvellement, un simple rechargement de l'abonnement de septembre à partir du 20 août en Point Relais est suffisant. Point Relais de St VIT : Maison de la presse - 1 rue Charles de Gaulle (proche rond-point centre ville).
- Renseignements : <http://www.ginko.voyage/contact>

Vous résidez dans une commune hors CAGB (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)

- Les transports scolaires sont désormais gérés par la **Région** Bourgogne Franche-Comté via le réseau MOBIGO (ex Mobidoubs)
- Les demandes de titres de transport gratuits sont accessibles via l'adresse internet suivante : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires>
- **Attention** : pour la rentrée 2018, il y a obligation de renouvellement de tous les titres de transport, quelque soit la classe fréquentée. Les titres de transports Mobidoubs ne seront plus utilisables après le 06 juillet 2018.
- Renseignements (uniquement par courriel) : transports25@bourgognefranchecomte.fr

Situations particulières :

- **Élève en situation de handicap ou fréquentant une classe spécialisée (SEGPA) dont le domicile n'est pas desservi par une ligne régulière de transport en direction du collège de St VIT :**
 - Le transport est géré par le Département du Doubs (transport individualisé).
 - Un formulaire de demande de transport individualisé vous sera remis par le collège lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant.
 - Renseignements : transport.individualise@doubs.fr
- **Élève en situation de garde alternée dont les 2 domiciles dépendent de la Région et de la CAGB :**
 - Obligation de disposer de 2 titres de transports, un abonnement MOBIGO (région) et un abonnement GINKO (CAGB).